

**Consultation publique sur le racisme et la discrimination systémiques
dans les champs de compétence de la Ville de Montréal**

**Compte rendu de la rencontre avec les requérants
ayant eu lieu le 25 avril 2019 aux bureaux de l'OCPM
1550, rue Metcalfe, bureau 1414**

Étaient présents :

Pour les requérants

- Balarama Holness
- Tiffany Callender

Pour la commission

- Ariane Émond, coprésidente de la commission (AE)
- Maryse Alcindor, coprésidente de la commission (MA)
- Jean-François Thuot, commissaire
- Judy Gold, commissaire
- Habib El-Hage, commissaire
- Patrick Marais, secrétaire de la commission
- Joseph Tchinda Kenfo, analyste
- Mohamed-Ali Yanouri, analyste

1. Ouverture de la rencontre

La coprésidente (MA) de la commission ouvre la rencontre. Elle souhaite la bienvenue aux participants et rappelle les objectifs de la réunion qui vise à présenter l'évolution du travail de la commission, les étapes envisagées de la consultation, le bon déroulement de la séance d'information générale, les modalités de participation des requérants au processus. Les différentes parties à la rencontre se sont présentées.

2. Le droit d'initiative

Les commissaires sont revenus sur les exigences relatives au droit d'initiative, tel que prévu à l'article 16.h de la *Charte montréalaise des droits et responsabilités*. Il « permet aux citoyennes et citoyens de proposer des **solutions neuves et constructives**, des projets novateurs et mobilisateurs afin de répondre aux enjeux et défis de leur ville en obtenant la tenue d'une consultation publique par le dépôt d'une pétition ». Ces citoyens ont ainsi « l'occasion privilégiée de **proposer une idée inédite**, de la faire connaître et d'en valider la pertinence au cours d'une consultation publique et peuvent **contribuer de façon positive** au développement de leur ville ».

3. Déroulement d'une séance d'information générale de l'Office

Les commissaires ont présenté aux requérants le déroulement d'une séance d'information générale. Elle s'articule autour de 3 points : une introduction de la commission, et deux périodes de 20 minutes chacune qui permettent aux requérants et à la Ville de s'exprimer. Ainsi, les requérants présentent leurs objectifs, les éléments à mettre de l'avant et leur compréhension du mandat. Les responsables de la Ville (représentée ici par le Service de la diversité et de l'inclusion sociale) présentent un résumé du document de consultation. Le tout est suivi d'une période de questions.

Les commissaires ont insisté sur le rôle des membres de la commission dans les différentes interactions, la transparence et le caractère public des travaux (la transcription et la publication des travaux, la retransmission en direct de la séance sur le site Internet et le compte Facebook de l'Office), et la possibilité pour les requérants (et la Ville) d'avoir recours à des experts pour d'éventuelles clarifications. Si la partie sollicitée pour apporter des éclaircissements ne dispose pas de réponse, elle peut la faire parvenir par écrit. Elle est par la suite rendue publique par l'Office sur le site de la consultation.

La commission a détaillé les aspects logistiques de la séance.

4. Positionnement et participation des requérants au processus

Les requérants ont indiqué qu'ils ne pouvaient couvrir tous les thèmes définis lors de la préconsultation. Toutefois, ils estiment que la déontologie policière, le financement et l'accès à la justice, le profilage social et racial, l'emploi, la culture, la démocratie et la participation citoyenne seront abordés.

5. Calendrier de la démarche

Les membres de la Commission ont présenté le calendrier de la consultation. Ils ont d'abord insisté sur les parties du processus qui nécessitent la participation des requérants et la mobilisation de toute expertise utile. Il s'agit de la **séance d'information générale** et des **séances d'information thématiques**. Ensuite, ils ont présenté **les activités contributives citoyennes (ACC)** qui ont pour principal objectif de diversifier la participation et de toucher le plus de citoyens et groupes possible. À cet effet, un kit de participation téléchargeable est en conception. Les requérants seront mis à contribution pour le tester. Enfin, les opinions en ligne et les auditions des opinions.

6. Préoccupations des requérants

Les requérants ont fait part de leurs préoccupations. Il s'agit, entre autres, de :

- la possibilité de faire des présentations en français et en anglais;
- la mention explicite sur le matériel de consultation de la possibilité pour les citoyens de participer en anglais afin d'éviter des auto-exclusions du processus;
- la disponibilité du kit des activités contributives citoyennes en anglais;
- la possibilité de déposer les résultats d'études en cours de processus;
- la flexibilité et l'adaptabilité des outils;
- la possibilité pour des groupes d'aborder lors des ACC des thématiques autres que celles présentées; et
- la possibilité pour les jeunes de l'émission *Keke Show* d'organiser une ACC et de la diffuser sur Internet.

Les commissaires ont répondu favorablement à ces préoccupations. Ils ont toutefois rappelé qu'au-delà de la possibilité de poser des questions, la commission n'intervenait ni sur le document de consultation ni sur celui des requérants.

7. Remise de documents

Les documents suivants ont été remis aux requérants : le document de consultation et le document d'information générale déposés par la Ville, le dépliant de la consultation, la synthèse des préconsultations en arrondissement produite par l'Office, le compte rendu des échanges avec les intervenants autochtones, le compte rendu de la rencontre préparatoire avec le Service de la diversité et de l'inclusion sociale de la Ville.

8. Varia

Les commissaires ont invité les requérants à soumettre leurs documents en précisant qu'ils sont rendus publics sur le site de l'Office selon l'ordre d'arrivée.